

LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

HOTEL DU DEPARTEMENT

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2022

ALLOCUTION

DE MONSIEUR NOËL BOURGEOIS

PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DES ARDENNES

Mes Chers Collègues,

Comme le prévoit notre calendrier de travail de l'année, notre Assemblée est réunie ce matin en séance plénière pour l'examen et le vote de la 3^{ème} Décision Modificative du Budget de l'exercice 2022.

A l'issue de cette séance budgétaire, nous nous réunirons en Commission Permanente pour examiner les rapports qui vous ont été également transmis.

Notre prochaine réunion budgétaire d'Assemblée est programmée je le rappelle au 7 novembre prochain, en vue du débat d'Orientations Budgétaires pour 2023.

Comme le veut la tradition, je souhaite que notre Assemblée rende aujourd'hui hommage à l'un de ses anciens membres disparu depuis notre dernière réunion, Michel VUIBERT, décédé le 31 juillet dans sa 89^{ème} année.

Michel VUIBERT, figure politique marquante du Rethélois et des Ardennes pendant de nombreuses années, a exercé plusieurs mandats, notamment parlementaires, et a siégé sur nos bancs pendant plus de trente années consécutives, de 1973 à 2004.

Né à Reims en 1934 et installé comme négociant en bestiaux à Faissault, dont il a été maire de 1965 à 1989, année de son élection comme maire de Rethel, Michel VUIBERT a siégé ici en tant que Conseiller Général du canton de Novion-Porcien à partir de septembre 1973, puis de celui de Rethel de 1992 jusqu'en mars 2004.

Il fut Vice-Président de notre Conseil Général de 1982 à 1985, puis de 1988 jusqu'à la fin de son mandat.

Il a également siégé au Conseil Régional de 1982 à 1986, et a accompli deux mandats parlementaires successifs comme Député de la 1^{ère} Circonscription, de 1986 à 1997.

Très investi en faveur du territoire ardennais et de sa population, il a particulièrement marqué de son empreinte le développement économique et culturel de la Ville de Rethel et du Pays Rethélois. Il avait été fait Chevalier de la Légion d'honneur en juillet 2003.

Michel VUIBERT, homme de caractère et élu déterminé, laisse le souvenir d'une forte personnalité, pleinement engagée durant quatre décennies au service des Ardennes et de ses concitoyens.

Je renouvelle à sa famille, et particulièrement à son fils, notre collègue Lionel VUIBERT, au nom de l'Assemblée et en mon nom personnel, nos sincères condoléances.

Je vous demande d'observer maintenant une minute de silence en mémoire de notre ancien collègue.

Je vous remercie.

* *
*

Après notre réunion du 27 juin dernier, qui nous a conduits à voter l'inscription en DM2 de crédits supplémentaires à hauteur de presque 1,6 M€ pour permettre notamment de faire face à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, la vigilance restait de mise. Compte tenu d'une inflation importante liée en partie à la situation internationale et à l'évolution des marchés, un surcroît de dépense est encore prévisible.

C'était aussi sans compter sur les mesures gouvernementales prises depuis notre dernière réunion, qui vont peser lourdement dès cette année sur notre budget, sans parler du prochain exercice 2023 qui s'annonce particulièrement difficile.

L'effet de ces mesures nouvelles vient s'ajouter à l'impact financier des différentes décisions et des dispositifs adoptés antérieurement. J'en rappelle la liste :

- Hausse du RSA : + 4%
- Hausse du point d'indice de 3,5% et revalorisation des catégories C
- Revalorisation du SMIC pour les assistants familiaux et mise en œuvre de la Loi TAQUET
- Financement du « SEGUR » dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux et pour les personnels du Conseil départemental
- Financement des avenants 43 et 44 au bénéfice des SAAD
- PCH parentalité.

Au total l'impact sur notre budget des mesures décidées par l'Etat applicables dès 2022 s'établit à 8,5 M€ et la perspective en année pleine est évaluée à 14,2 M€ pour 2023.

Notre inscription prudente de crédits au titre des dépenses imprévues s'avère pleinement justifiée et avec la réduction du nombre de bénéficiaires du RSA observée en cours d'année, nous pouvons faire face au surcroît de dépenses imposées dès cette année. Les ajustements proposés à l'occasion de la présente Décision Modificative sont significatifs et annoncent la réalité des difficultés auxquelles nous devons faire face.

Pour toutes ces mesures nouvelles qui nous sont imposées, les compensations financières de l'Etat connues à ce jour sont une nouvelle fois sans commune mesure avec le niveau des charges à assumer, puisqu'elles s'établissent seulement à 1,2 M€ pour 2022. Elles devraient être de l'ordre de 2 M€ pour 2023. Le reste à charge supplémentaire sera ainsi de 7,2 M€ cette année et serait de plus de 12 M€ sur le prochain exercice.

L'équilibre budgétaire sera donc encore plus compliqué à atteindre, alors que nous avons réussi à dégager de premières marges de manœuvre au prix d'efforts et d'une rigueur de gestion qui nous avaient permis de programmer d'importants investissements, tout en réduisant notre endettement et en surmontant les effets de la pandémie de Covid.

Comme d'habitude, l'Etat décide seul, et finance ses mesures avec l'argent des autres. A ce jour, une compensation partielle et notoirement insuffisante a été votée par le Parlement en faveur des Départements au titre de l'augmentation de 4% du RSA au 1^{er} juillet, sous la forme d'une dotation unique exceptionnelle de 120 M€ ... pour tous les Départements ! Quant à la compensation de la revalorisation du point d'indice à 3,5%, elle ne concernera que les communes et les intercommunalités, et en fonction du respect de critères précis.

Je rappelle que l'Etat entend toujours imposer dans le même temps des contraintes aux collectivités, pour respecter ses engagements à l'égard de la Commission Européenne dans le cadre du redressement des comptes publics, à hauteur de 10 milliards.

Clairement les départements comme le nôtre, parmi les plus pauvres et dont les ressources sont de plus en plus limitées et encadrées, vont se trouver au bord de l'asphyxie en 2023 compte tenu des charges supplémentaires qui leur sont imposées.

Comme vous le savez, j'ai lancé début août une alerte, et même un cri d'alarme, au Président de l'Assemblée des Départements de France et au Gouvernement. J'ai ensuite reçu tous les parlementaires ardennais pour échanger sur le sujet et je les ai sollicités pour organiser des rendez-vous avec les Ministres concernés et le Président du Sénat.

Je reste persuadé que seule une péréquation imposée par l'Etat est la seule solution pour nous rendre des marges de manœuvre financières et éviter que ne se creusent encore plus les déséquilibres et la fracture entre les territoires les plus aisés et les autres.

Un Budget 2023 obligatoirement en équilibre risque ainsi de nous contraindre à revoir nos projets d'investissement sur nos routes et nos bâtiments, sachant que le recours accru à l'emprunt, dans

le nouveau contexte d'augmentation des taux, aurait mécaniquement pour effet d'alourdir encore nos charges de fonctionnement.

Mes chers collègues, comme vous pouvez le constater, c'est dans un contexte difficile que nous aborderons les prochaines Orientations Budgétaires, où nous devons trouver des solutions pour continuer de servir au mieux les Ardennaises et les Ardennais, ce qui est la raison d'être de notre mandat.